



## Demande de prêt à l'équipement

Avant de nous adresser votre demande d'aide à l'équipement, **veiller à consulter et mettre à jour tous vos changements de situations** (adresse, situation familiale, situation professionnelle) **sur le caf.fr**.

Numéro Allocataire :

Quotient familial (consultable sur mon compte caf.fr) : \_\_\_\_\_ €

Aide sous condition de ressources (QF inférieur ou égal à 900 €).

### NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230 Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf d'Ille et Vilaine  
Cours des Alliés  
35028 RENNES CEDEX 9

Tous nos contacts sur caf.fr

	Allocataire	Conjoint
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		

### ADRESSE

### VOTRE SITUATION FAMILIALE

- Célibataire
  Vie maritale
  Pacsé  
 Veuf (ve)
  Marié
  Divorcé  
 Séparé, date de séparation : \_\_\_\_\_

### NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

**Rappel : Le bénéfice des aides financières individuelles est ouvert aux allocataires à titre familial qui assument la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans et qui perçoivent une ou plusieurs prestations familiales ou sociales.**

Si vous êtes parent non-gardien (week-end / vacances scolaires ou résidence alternée), vous devez consulter un travailleur social pour la constitution de votre demande (1)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

(1) Est concerné tout parent, n'ayant pas d'enfant à charge au sens des prestations familiales, mais accueillant son enfant et étant à jour de ses obligations parentales (versement de la pension alimentaire).

Emplacement réservé à la Caf



## VOTRE BESOIN EN EQUIPEMENT

**Electroménager** (*prioritairement ressourceries, seconde main, discount*) : lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, table de cuisson, cuisinière/gazinière, réfrigérateur, congélateur, aspirateur

Aide à la réparation de 150 €

**Literie** : lit, sommier, matelas, cadre de lit

**Mobilier** : canapé, table, chaises, buffet, commode, armoire, bureau

### POUR L'ELECTROMENAGER, LA LITERIE, LE MOBILIER :

- Joindre obligatoirement un devis à **votre nom** avec un **montant maximum de 500 €** (devis non plafonné pour les réparations).
- **Tout devis supérieur à 500 € fera l'objet d'un rejet.**
- Le montant maximum de l'aide est de 500 € tous les 2 ans (de date à date).
- L'aide ne peut être utilisée que pour l'équipement indiqué sur le devis joint à la demande, **aucun changement ne sera accepté.**
- L'aide est versée directement au fournisseur/réparateur.

### Equipement numérique (*aide sous forme de subvention*)

- L'aide de 250 € pour un pack informatique est cumulable avec le prêt à l'équipement.
- Achat uniquement en ressourceries, seconde main ou discount.
- Joindre obligatoirement un devis à **votre nom**, d'un montant maximum de 250 €.
- **Un seul pack informatique par famille et non renouvelable.**
- L'aide est versée directement au fournisseur.

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ sollicite une aide de \_\_\_\_\_ € (conformément au(x) devis).

Je certifie sur l'honneur (à cocher obligatoirement) :

Avoir déposé un dossier de surendettement au cours des deux derniers mois à la Banque de France ou être en situation de surendettement :

oui       non

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations indiquées sur cette demande, avoir pris connaissance du règlement et ne pas avoir commandé le matériel.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'allocataire

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13, L.835-5 du code de la Sécurité Sociale – Article L.351-13 du code de la construction et de l'habitation – Article 441-11 du code pénal)

Emplacement réservé à la Caf

